

FICHE 051.2	ARTISTE CLELIA BETTUA CATHERINE SIMONETTA	BÂTIMENT Les Cèdres III bâtiment principal	TYPE DE PROCÉDURE mandat d'études parallèles général	JURY PRÉSIDENT DU JURY Jean-Pierre Merz architecte mandaté DÉLÉGUÉE CCAC Marie-Jeanne Otth MEMBRES DU JURY Alexandre Antipas architecte, Service des bâtiments Jean-Pierre Curchod Olivier Estoppey artiste peintre sculpteur François-Louis Reymond Denis Schneider artiste sculpteur MEMBRE SUPPLÉANT Jean-Louis Cornaz
	TITRE DE L'ŒUVRE CLAIR-OBSCUR sculpture	LIEU avenue de Cour 33 1007 Lausanne		
	RÉALISATION 1989	N° BÂTIMENT 132.13911		
		REMARQUES cf. fiche 051.1 pour complément cf. fiche 051.3 pour complément cf. plaquette architecture #51		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

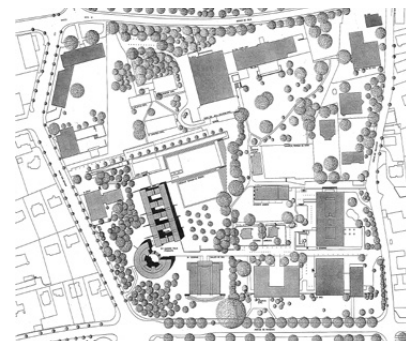
Un des miroirs extérieurs, mobile, est relié à un ordinateur où est paramétré la position du soleil tout au long de l'année. Ce miroir se positionne pour capter les rayons du soleil au début de chaque séquence, soit 5 fois par jour. Une fois en place, il reste fixe pendant toute la durée de la séquence. C'est le mouvement de la terre qui détermine le parcours du soleil sur le miroir. Ce parcours se répercute dans tout le dispositif des autres miroirs et amène un changement constant de l'orientation de la lumière. Les rayons sont amenés au palier inférieur et brisés par des blocs en granit qui laissent passer des raies vers une région peu éclairée. A la fin de la séquence, le miroir extérieur mobile se positionne pour éviter la réflexion du soleil.

Clelia Bettua

MATÉRIAUX

Miroirs, blocs en granit.





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours général de projets pour l'animation artistique du hall d'entrée du bâtiment principal, à l'avenue de Cour 33 à Lausanne, et de ses prolongements extérieurs vers le Sud.

Le désir du maître de l'ouvrage est que l'œuvre d'art agisse comme trait d'union entre l'intérieur et l'extérieur, l'accent étant toutefois mis d'abord sur le hall central. Les propositions qui portent uniquement sur les aménagements extérieurs seront exclues du jugement.

ARTISTES PARTICIPANTS ET PROJETS REÇUS

Henri Barbier LAUSANNE
Clelia Bettua, Catherine Simonetta PRILLY
Edith Bianchi LAUSANNE
Marlies Bolliger LAUSANNE
Pierre Chevalley, Jean-Paul Michel YVERDON
Sébastien Chevalley LAUSANNE
J. et D. Chiaradia GRANDSON
Charles Duboux PULLY
André Félix BUSSIGNY
Philippe Fragnière LAUSANNE
André Gasser LAUSANNE
Roger Gerster CORSEAUX
Dominique-Georges Grange LA COUDRE
Jean Hirtzel VILLARS/CHAMBY
Georges Jaquier CHAVORNAY
Arthur Jobin ECUBLENS
Gilbert Jolliet LAUSANNE
Diane de Lalène-Virchaux
Eric Magnin, Christophe Munster,
Marc-Antoine Reymond LAUSANNE
Viliam Mauritz CHEXBRES
Danièle Mussard LAUSANNE
Lorenz Nussbaumer LAUSANNE
Renaud Rey PULLY
Daniel Sallin SONZIER
Jean Scheurer LAUSANNE
Dhanya Ivan Schnegg LAUSANNE
Hélène Weber LAUSANNE

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni le vendredi 3 mars 1989 pour juger les propositions reçues.

28 propositions ont été reçues dans les délais. L'une d'entre elles n'a pas respecté les règles de l'anonymat et est donc éliminée par le jury.

Le jury procède à un premier examen attentif des projets.

Au terme de cet examen sont écartées 7 propositions qui, à l'unanimité, sont estimées insuffisantes ou ne correspondant pas au but fixé par l'organisateur.

Au deuxième tour d'élimination, malgré les qualités qu'elles présentent, 11 propositions sont écartées.

Il reste ainsi 9 propositions qui font l'objet d'un examen approfondi, portant aussi bien sur les aspects esthétiques que sur les aspects financiers ainsi que ceux liés à la compréhension du contexte bâti. Au terme de cet examen, 5 projets sont écartés.

Parmi les quatre projets restants, le jury procède à un ultime examen, à l'issue duquel il retient les projets de Lorenz Nussbaumer, de Catherine Simonetta et Clelia Bettua ainsi que celui de Dominique-Georges Grange pour l'attribution de trois prix.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 150 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décide d'attribuer les prix suivants:

1^{er} prix, CHF 7000.-

à Clelia Bettua et Catherine Simonetta

2^e prix, CHF 5000.-

à Dominique-Georges Grange

3^e prix, CHF 3000.-

à Lorenz Nussbaumer

Toutefois, étant donné les incertitudes qui entourent la réalisation du 1^{er} prix, le jury propose au maître de l'ouvrage de consacrer une somme de CHF 5000.- pour vérifier, par une étude plus approfondie de chaque élément, la qualité du projet aussi bien sur le plan technique qu'esthétique. Dans cette optique, le jury fonctionnera en tant que commission d'experts.

Au cas où l'étude n'aboutirait pas à un résultat satisfaisant, le jury proposera au maître de l'ouvrage, la réalisation du 2^e prix.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Quatre miroirs captent à des moments bien précis le soleil et le renvoient à l'intérieur du bâtiment où, par des réflexions successives, les rayons sont amenés au palier inférieur et brisées par des blocs en granit qui laissent passer des raies vers une région peu éclairée.

Le jury apprécie l'originalité de ce projet, qui tente, au moyen de la lumière, de faire pénétrer l'extérieur vers l'intérieur – démarche inverse de tous les autres projets – et du rez-de-chaussée vers le rez inférieur où se trouve l'essentiel de la proposition. Au lieu d'essayer de filtrer ou de cadrer les paysages, il s'agit plutôt d'en capturer une partie jusqu'à l'endroit le plus reculé du niveau inférieur.

Le jury regrette la faiblesse de la proposition concernant les supports des miroirs, qui manquent de force expressive.

ARCHITECTE MANDATAIRE

Jean-Pierre Merz architecte LAUSANNE